

DÉLIBÉRATION n° 2016/11/22-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 novembre 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : Expertise du projet SATIS

Le conseil d'administration approuve le contenu du dossier d'expertise, dont le projet est joint en annexe, présentant le programme « Sécurité et Restructuration des bâtiments du Département SATIS et du Laboratoire ASTRAM » dans le cadre de la programmation CPER 2015-2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 22 novembre 2016




Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université